

## NOUVEAU COLLÈGE D'ÉTUDES POLITIQUES UNIVERSITÉ PARIS LUMIÈRES

### Arrêté portant sur composition du conseil de perfectionnement de la Licence Mention études politiques

Le président de l'université Paris Lumières

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris Lumières  
Vu l'avis du conseil académique du 15 juin 2016

#### Arrêté n°1/17

##### Article 1 :

Sont désignés comme membres représentants les enseignants-chercheurs, enseignants, personnels Biats et étudiants du conseil de perfectionnement de la licence mention études politiques :

- 1- Jean-Louis Fournel, Professeur, co- responsable de la licence études politiques
- 2- Christophe Voilliot, Maître de conférences, co-responsable de la licence études politiques
- 3- Violaine Roussel, Professeure, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
- 4- Gilles Ferragu, Maître de conférences, Université Paris Nanterre
- 5- Frédérique Gié, responsable administrative du Nouveau Collège d'études politiques
- 6- Emmanuelle Lemoine, chargée de la coordination des offres de formation de l'université Paris Lumières
- 7- Camille Morderl, étudiante du Nouveau Collège d'études politiques
- 8- Alix Kitane, étudiant du Nouveau Collège d'études politiques

##### Article 2 :

Sont désignés comme membres représentants le monde professionnel du conseil de perfectionnement de la licence mention études politiques :

- 1- François-Xavier de Perthuis, Chargé de programme de coopération et expert en évaluation des politiques publiques au Ministère de l'éducation
- 2 - Eric Halphen, Conseiller à la Cour d'appel de Paris.

##### Article 3 :

Le directeur général des services de l'université Paris Lumières est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site du Nouveau Collège d'études politiques.

Fait à Paris le 13 décembre 2016

Le Président de l'université Paris Lumières

